



Presse

Lu pour vous



Vendredi 21 mai 2021

Par Agence France Presse.

Avocat présent en perquisitions : des syndicats de police réclament le retrait de la mesure

Ils critiquent une mesure "déconnectée" de la réalité du travail des enquêteurs : plusieurs syndicats de police réclament le retrait d'un amendement du projet de loi de "confiance" dans la justice, voté mercredi en première lecture, permettant la présence d'un avocat lors des perquisitions.

Selon l'amendement, adopté mercredi soir en première lecture, "l'officier de police judiciaire ou le magistrat qui procède à une perquisition ne peut s'opposer à la présence" d'un avocat s'il "se présente sur les lieux des opérations, y compris lorsque celle-ci a déjà débuté".

L'avocat pourra "présenter des observations écrites" qui seront "jointes à la procédure". Il pourra également les "adresser au procureur de la République".

Ce vote intervient dans un contexte de tensions entre police et justice, notamment depuis la manifestation de policiers mercredi devant l'Assemblée nationale pour réclamer une réponse pénale plus forte.

Alternative police Cfdt et le Syndicat des cadres de la sécurité intérieure (SCSI-Cfdt) dénoncent également dans un courrier commun adressé jeudi aux parlementaires une disposition qui "risquerait de ralentir les investigations".

"Nous ne cessons d'alerter depuis des années sur la complexification croissante de la procédure pénale", écrivent les deux syndicats. "Elle contribue à la désaffection des policiers pour les services d'enquête", avec un "temps voué au formalisme procédural" qui "prend le pas sur celui qu'il est possible de consacrer à la manifestation de la vérité" et au "détriment de la victime".